

Les groupes de travail s'attaqueront ensuite au troisième volet de ce tryptique, c'est à dire à la réalisation des fiches sur la formation professionnelle en distinguant la formation initiale des jeunes Lorrains, et la formation professionnelle continue des adultes.

- de poursuivre l'analyse en Lorraine de l'utilisation des dispositifs d'insertion par alternance commencée avec la parution des indicateurs relatifs aux contrats de qualification. Cette dernière livraison, résulte d'un travail mené avec la participation du GREE-CEREQ, de la DRTEFP, de l'ONISEP, de la DAFCO, et des coordonnateurs de zone. Nous envisageons de poursuivre ces travaux en développant l'information nécessaire à l'analyse des contrats d'adaptation et d'apprentissage pour la Lorraine et ses zones d'emploi.

Pour les chantiers de durée plus brève :

- de réaliser une étude sémantique sur la notion d'emplois de proximité, à partir des travaux accessibles au niveau national ou régional, afin de concevoir une méthodologie adéquate de collecte et traitement des données. Il semble en effet que l'appareil statistique existant avec ses nomenclatures s'adapte mal aux activités économiques émergentes et aux caractéristiques des très petites entreprises.

- de prendre davantage d'initiatives sur le thème des jeunes en difficulté, notamment de proposer une réflexion sur les typologies élaborées dans les études existantes, afin d'identifier les facteurs de causalité des difficultés des jeunes sur lesquels les pouvoirs publics pourraient agir. L'OREFQ a déjà participé à un groupe de travail piloté par l'ORSAS à ce sujet.

- d'organiser des séances d'information pour accompagner la diffusion des travaux auprès des bénéficiaires et si nécessaire de concevoir des supports pédagogiques adéquats à cet effet.

Sont ici récapitulés les engagements pris pour les mois à venir, autrement dit le plan de charge de l'OREFQ. Pour les exercices 97 et 98, il reviendra au conseil d'administration d'arrêter le programme de travail en s'appuyant sur les propositions du réseau technique, sur l'avis des membres du COREF et en intégrant les demandes récentes émanant de l'environnement.

■ Sur le plan des principes généraux devant guider à l'avenir les travaux de l'OREFQ, retenons :

- le souhait d'une réponse rapide aux demandes émanant à l'échelon régional des services déconcentrés de l'Etat, du Conseil Régional ainsi que des membres du réseau technique. Il conviendra de préciser à chaque fois les liens qu'entretient l'OREFQ avec ses partenaires. L'idéal serait de trouver un compromis entre d'une part, un fonctionnement en réseau que nous voulons développer, et d'autre part, un fonctionnement souple pour la production d'une information synthétique qui permette aux décideurs de faire des choix sur tel ou tel thème précis.

- une efficacité accrue du dispositif OREFQ en continuant à élargir les échanges méthodologiques entre les partenaires et à confronter les expériences diversifiées vécues par les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il s'agit de faire en sorte que chaque institution impliquée dans l'OREFQ, à quelque titre que ce soit, puisse s'approprier les productions respectives des uns et des autres.

(1) Cf. le premier bulletin de l'OREFQ, adressé à l'ensemble des destinataires des travaux de l'OREFQ, paru en septembre 1992. Ce premier numéro présentait l'engagement de l'Etat et de la Région dans la création de l'Observatoire, les finalités de l'OREFQ, son organisation interne avec les instances de pilotage et la composition du réseau technique, son budget, et les premières orientations en matière de publication.

(2) Un essai de bilan critique de l'activité et du fonctionnement des OREF a été publié par le comité de coordination en juin 1995 : "Les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation", Imprimerie nationale. On y trouve une analyse intéressante fondée sur un état des lieux des OREF et sur les prévisions d'évolution à moyen terme.

(3) En annexe du présent document, vous trouverez la liste des publications de l'OREFQ depuis son origine jusqu'à ce jour, ainsi qu'un aperçu de sa participation à différents groupes de travaux interinstitutionnels.

(4) Se reporter à l'ouvrage intitulé "Les groupements d'intérêt public" de Raymond MUZELLEC et Vinh NGUYEN QUOC, Editions Economica, avril 1993, pour de plus amples informations d'ordre juridique.

Réunion des OREF du Grand Est.

Après Metz et Besançon, le 3^{ème} échange des Observatoires du Grand Est s'est tenu en terre dijonnaise. Les discussions portant sur l'offre de formation ont permis de faire émerger un certain nombre de difficultés et d'interrogations communes à l'ensemble des régions. L'absence de langage commun, la variabilité des programmations et des dates d'observation, l'espace géographique... constituent encore à l'heure actuelle autant d'obstacles à la collecte et la mise à plat de l'information sur la formation initiale et continue. Les prochaines rencontres du groupe de travail seront axées sur la réalisation d'un projet commun (A suivre...).

L'INSEE a fêté son cinquantenaire.

L'INSEE Lorraine a organisé le 03 mai 1996, dans les salons de l'hôtel de ville de Nancy, une table ronde sur le thème de "la statistique publique au service des acteurs régionaux et européens". Pour l'occasion, l'INSEE a sorti un numéro spécial de la revue Economie Lorraine (n° 152/153 d'avril-mai 1996), et publié une nouvelle contribution : "l'annuaire statistique de la grande région Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz-Wallonie".

INSEE ☎ : 83 91 85 85

La F.P.C. sous toutes ses facettes.

Dans le cadre des journées d'études du réseau des laboratoires de recherche associés au Cereq, le GREE a organisé un colloque sur "la formation professionnelle continue : tendances et perspectives", les 30 et 31 mai 1996. Les échanges, fondés sur une présentation de l'état des recherches dans ce domaine, ont porté sur la formation continue et le système productif, les pratiques de formation, la comparabilité des systèmes nationaux de formation continue, l'appareil de formation sur le plan régional et sectoriel, et les différents niveaux de régulation.

Les personnes intéressées par les actes des communications peuvent les demander au GREE.

Contact : Bernadette CLASQUIN, Hervé LHOTEL - GREE ☎ : 83 96 70 81.

L'OREFQ au quotidien.

Après quatre années passées à organiser et développer le réseau de l'OREFQ, Isabelle LAVILLE a décidé de franchir la ligne bleue des Vosges. Elle occupe aujourd'hui des fonctions de directrice d'une association de quartier qui œuvre dans le domaine de l'insertion, à Mulhouse. Nous lui souhaitons bonne chance.

"Mach's guet, Isabelle !"

Catherine FILPA lui succède à la tête de l'OREFQ.



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de Lorraine

S O M M A I R E

Edito	p. 1
Dossier :	
L'OREFQ Lorraine	
devient un groupement	
d'intérêt public	p. 2
Brèves	p. 4

é d i t é

Mieux rassembler et confronter les informations sur la situation de l'emploi et des qualifications est une nécessité permanente.

Installé depuis juin 1992 par l'Etat et la Région Lorraine, l'observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications (OREFQ) est investi de cette mission, avec le concours de tous les services et organismes qui œuvrent dans ce champ de compétences.

Aujourd'hui, la constitution de l'OREFQ en Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) marque la volonté d'inscrire le partenariat Etat-Région dans la durée, en dotant l'observatoire d'une assise juridique et du statut de personne morale. La structure du G.I.P. est la reconnaissance d'un intérêt commun. C'est à l'échelle régionale, départementale, voire locale, que doivent être recherchés des leviers spécifiques appuyés sur des représentations aussi proches que possible de la réalité. A chaque niveau, des actions adaptées permettent alors de développer l'emploi et d'accroître les chances pour un plus large nombre d'y accéder dans des conditions satisfaisantes.

L'OREFQ Lorraine, premier observatoire de ce type à être structuré en G.I.P. en France, y contribuera pleinement.

Le Préfet de la Région Lorraine,

Roger BENMEBAREK

Le Président du Conseil Régional de Lorraine, pour le Président, le Vice-Président,

Christian PARRA

OREFQ
Espace Stanislas
6, bd du 21^{ème} Régiment d'Aviation
54000 Nancy
Téléphone : 83 30 18 13
Télécopie : 83 30 12 00
Directeur de la publication : Catherine FILPA
Rédaction : Catherine FILPA,
Fabienne JIMENEZ,
René KRATZ
Conception graphique : Figures Imposées
Imprimerie Bialec à Nancy
Logo : Christian LAURENT (INSEE)
Dépôt légal : juillet 1996
ISSN : 1240-1951
CPPAP N° 2383 ADEP

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

dossier

L'OREFQ Lorraine devient un groupement d'intérêt public

La création de l'OREFQ en Lorraine - Historique

Dès le 1^{er} juin 1992 (1), l'Etat et la Région Lorraine convenaient de créer un nouvel outil au service du développement régional, à savoir l'OREFQ (Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications), et lui donnaient pour missions principales :

- de rassembler et confronter les informations quantitatives et qualitatives existant dans le domaine de l'emploi et de la formation, afin de les rendre intelligibles à l'ensemble des décideurs et des professionnels intervenant sur ce champ.

- et de faciliter les travaux de réflexion prospective entrepris en Lorraine.

A l'instar d'autres régions de France, il avait paru nécessaire de se doter de cet "outil d'aide à la décision" afin de favoriser la cohérence entre les actions menées dans le domaine de la formation et de l'emploi par un ensemble diversifié d'acteurs.

L'OREFQ a vu le jour dans un contexte général dont il convient de rappeler les principales caractéristiques.

- Tout d'abord dans le champ politique et administratif, deux processus de fond, initiés depuis des années, étaient toujours à l'œuvre :

- d'une part, le processus de décentralisation, qui attribuait de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, et plus particulièrement à la Région pour ce qui relève de la formation professionnelle,

- d'autre part, le processus de déconcentration des services de l'Etat, qui confèrait aux échelons régionaux des services déconcentrés de l'Etat une plus grande latitude d'action pour contractualiser avec les Régions.

- Ensuite dans le champ économique, l'internationalisation des marchés et les

changements profonds intervenus sur le tissu économique, s'accompagnaient de mutations de la structure de la population active. La montée inéluctable du chômage interrogeait la pertinence des politiques publiques de formation et d'emploi. Comment s'ajuster aux évolutions rapides de la société ? En Lorraine comme sur l'ensemble du territoire national, la connaissance de l'évolution des emplois et des besoins en qualification était rendue difficile. Les pouvoirs publics mais aussi les professionnels intervenant dans la formation initiale, dans la formation continue, dans le service public de l'emploi, dans des organismes d'études et de recherche, dans des entreprises, en milieu associatif, etc., exprimaient un besoin pressant de disposer d'un instrument de travail comme l'OREFQ.

- Enfin, la diversité et le nombre des sources d'information disponibles ne facilitaient pas l'appropriation des données par les différents acteurs oeuvrant dans le domaine de l'emploi et la formation. De ce point de vue, l'Observatoire était en mesure de diffuser auprès d'un large public les données emploi/formation déjà accessibles, produites par des services recourant aux statistiques descriptives, et de jouer un rôle pédagogique en les présentant dans une forme favorisant leur compréhension et par conséquent leur utilisation.

L'OREFQ se trouvait en position de donner, avec l'aide de ses partenaires, une vision globale des problèmes d'emploi et de formation complémentaire à celles qu'avait élaborées chacun des partenaires pour son propre compte. C'est pourquoi, d'emblée l'OREFQ a été envisagé en tant que structure légère destinée non pas à concurrencer les structures d'études existantes avantageusement reconnues, mais au contraire à animer un réseau et à promouvoir un langage commun à l'ensemble des acteurs concernés.

Un bilan de cette première phase de vie de l'OREFQ (2) montre que l'organisa-

tion en réseau a bien fonctionné. L'OREFQ a été et reste un lieu de valorisation des compétences respectives de chacun des membres du réseau technique. Toutes les publications labellisées OREFQ (3) ont été le fruit d'études réalisées par des groupes de travail multi-appartenants : citons pour mémoire la précieuse collaboration des services du Rectorat (SAIO, DAFCO, DEEP, DAET), des services du SGAR (SESGAR) et de la DRTEFP (services Statistiques et Etudes), de l'INSEE*, du GREE, de l'ONISEP, de la DRAF, de l'ANPE, des services techniques de la Région, et aussi de professionnels de terrain comme par exemple les coordonnateurs Emploi/Formation, certains organismes de formation professionnelle comme l'AFPA.

Le travail en commun a porté sur le rapprochement entre diverses sources statistiques relatives à l'emploi, au chômage et à la formation. Seul le fonctionnement en réseau s'avèrait adapté pour ce type de projet technique et ardu puisqu'il autorise la mobilisation des connaissances de chacun tout en limitant les coûts de réalisation.

L'OREFQ donc était inscrit au contrat de plan Etat/Région et constituait une structure légère animant un réseau. Mais sur le plan juridique, qu'en était-il ? Pour permettre à l'OREFQ de fonctionner pendant toute la période de démarrage, la technique du portage de l'ensemble des conventions par deux organismes (l'INSEE et l'ONISEP) avait été utilisée. Jusqu'à présent, l'INSEE avait en charge le budget de fonctionnement, l'ONISEP les salaires des permanents. Au moment d'amorcer une nouvelle tranche de vie de l'OREFQ, il convient de les remercier pour avoir contribué au fonctionnement initial de l'OREFQ.

* Signalons le rôle spécifique joué par l'INSEE dans la formation des deux personnes permanentes de l'Observatoire, qui ont ainsi acquis la connaissance des sources de la statistique publique et une maîtrise des systèmes informatisés permettant de les rendre accessibles.

Avec le temps toutefois, il a paru nécessaire de doter l'OREFQ d'une personnalité juridique à part entière. D'une part, il s'agissait de faciliter la gestion de l'Observatoire. En effet, cette technique du portage alourdissait l'activité de suivi de la gestion en raison des procédures propres à chaque structure porteuse. D'autre part, la volonté de confirmer l'OREFQ dans la prise en charge d'une activité relevant de l'intérêt public nécessitait de lui conférer une personnalité morale autre que celle des sociétés ou des associations. C'est ainsi qu'il fut décidé de constituer un GIP.

Premier semestre 1996, création du GIP

Qu'est-ce qu'un GIP ? Les juristes (4) en donnent la définition suivante : le GIP est une structure juridique qui permet d'associer plusieurs opérateurs publics ou privés autour d'un projet ou d'une activité d'intérêt général. L'objectif est de nouer un partenariat garantissant à la fois la solidité des engagements des structures constituant le GIP autour de cette activité, et l'efficacité dans l'association des moyens dévolus, la souplesse dans les échanges fonctionnels, la collaboration fructueuse dans les productions communes. Un GIP concrétise la volonté de coopérer d'institutions intervenant à différents niveaux afin d'éviter les cloisonnements existants parfois entre entités publiques. Le GIP attribue donc un cadre formel à ces partenaires. Et, à travers la notion de personnalité juridique, se voit soulignée la finalité propre au GIP, la réalisation d'une activité d'intérêt collectif distincte de l'intérêt individuel de chacun des membres du groupement.

Les avantages du GIP correspondent à ceux des autres personnes morales, à savoir, pour l'essentiel, l'autorité propre, le budget propre, la capacité d'agir en justice, etc. Cependant, un ensemble de contrôles garantissent la prééminence des intérêts publics et la licéité des activités du GIP. Compte tenu du fait que les membres du GIP-OREFQ sont d'une part l'Etat, et d'autre part la Région, autrement dit des personnalités morales exclusivement publiques, l'application de la comptabilité publique s'impose en matière de gestion et conduit à l'exercice d'un ensemble de contrôles des opérations et des résultats du GIP mené par trois personnalités : un commissaire du gouvernement, un comptable public et un contrôleur financier public.

Instances créées lors de la constitution du GIP

Conseil d'administration de l'OREFQ

composé des co-financeurs de l'OREFQ

Pour l'Etat :

- Préfet de Région ou son représentant,
- DRTEFP ou son représentant,
- DR INSEE ou son représentant,
- Recteur de l'Académie ou son représentant.

Pour le Conseil Régional (CR) :

- Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Elu en charge de la formation professionnelle ou son représentant,
- Elu en charge de l'éducation ou son représentant,
- Elu en charge de l'économie ou son représentant.

Comité technique d'experts

composé, à ce jour, de :

- Services techniques du Rectorat (SAIO, DAFCO, DEEP, DAET)
- ONISEP
- INSEE
- GREE/CEREQ
- Services techniques de la DRTEFP
- SESGAR
- Services techniques du Conseil Régional
- ANPE
- AFPA
- Services techniques de la DRAF

Contrôles par des organes administratifs et juridictionnels

Contrôle général et technique exercé par :

- Commissaire du gouvernement

Contrôle économique et financier exercé par :

- Cour des comptes
- Contrôleur d'Etat (le TPG 54)

Enfin, pour compléter l'information relative au GIP-OREFQ, ajoutons que :

- la Présidence du conseil d'administration du GIP est confiée de droit au Préfet de Région ou à son représentant, le DRTEFP, et que la Vice-Présidence est confiée au Président du Conseil Régional ou à son représentant, le Vice-Président en charge de la formation professionnelle,
- une assemblée générale annuelle permettra de rassembler les membres du GIP et d'inviter les organismes appartenant au comité technique d'experts.

Perspectives d'avenir

- Si l'Etat et la Région en assument la responsabilité politique ainsi que le financement, il reste que la production des travaux réalisés par l'OREFQ résulte d'un travail étroit entre ses permanents et les experts de son réseau technique.

Nous avons déjà souligné le rôle extrêmement important joué par ces professionnels. Aujourd'hui, nous réaffirmons l'intérêt de fonctionner en réseau et nous espérons, à la faveur des nouveaux chantiers ouverts par l'OREFQ, intégrer d'autres membres intervenant par

exemple dans des structures du secteur sanitaire et social ou du monde des entreprises, voire dans différents organismes des pays limitrophes (triangle Sar-Lor-Lux).

- Concernant le programme de travail de l'OREFQ, les orientations qui avaient été prises par le comité de gestion en fin d'année dernière sont maintenues pour l'année 1996. Pour mémoire, il s'agit :

Pour les chantiers de longue haleine :

- de poursuivre le travail en trois volets visant à rapprocher les données statistiques sur l'emploi en Lorraine, les demandes d'emploi et les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue. Le second volet, celui du traitement de la demande d'emploi, donnera lieu à une nouvelle publication à la rentrée prochaine. Les nombreuses discordances constatées entre les différentes nomenclatures permettant d'établir les données quantitatives (ROME, PCS, FAP) ont un peu freiné le travail mais la publication y gagnera en qualité puisqu'elle intégrera un ensemble de remarques invitant les utilisateurs à la prudence en matière d'interprétation des données.